

COVID-19

Veille hebdomadaire Afrique



SOMMAIRE

CONGO (République du)	3
GABON	3
MADAGASCAR	3
MAROC	4
TUNISIE	4

CONTACTS

Deana d'Almeida

Associée

E. deana.dalmeida@cms-fl.com

Cendrine Delivré

Associée

E. cendrine.delivre@cms-fl.com

Pierre Marly

Associé

E. pierre.marly@cms-fl.com

KM AFRIQUE

E. Km-Afrique@cms-fl.com

CONGO (République du)

SANTE

Il est créé une Centrale des commandes de produits et matériels de lutte contre la pandémie Covid-19 pour centraliser les besoins exprimés par les organes de lutte contre la pandémie, et évaluer le rapport qualité/prix desdits produits et matériels proposés par les fournisseurs. La Centrale est également chargée de passer les marchés et la commande des produits et matériels suivant la procédure d'urgence fixée par les textes [[Décret n° 2020-146 du 11.06.2020](#) portant création de la centrale des commandes de produits et matériels de lutte contre la pandémie COVID-19].

Il est créé une unité de gestion, chargée de vérifier la conformité des commandes relatives aux produits et matériels de lutte contre le Covid-19, de réceptionner ces derniers, de les entreposer dans des locaux sécurisés et de les mettre à la disposition de leurs destinataires. [[Décret n° 2020-147 du 11.06.2020](#) portant création de l'unité de gestion des produits et matériels de lutte contre la pandémie COVID-19]

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité technique national de riposte à la pandémie de Covid-19 sont fixés, conformément au décret n° 2020-66 du 27 mars 2020 portant sa création. Il est notamment chargé de mettre en œuvre la politique de prévention et de riposte à la pandémie et d'en évaluer l'impact sur le plan sanitaire. [[Décret n° 2020-148 du 11.06.2020](#) portant attributions, organisation et fonctionnement du comité technique national de riposte à la pandémie de coronavirus COVID-19.]

GABON

PRIX

En application de la loi de 1998 fixant le régime de la concurrence au Gabon, les prix plafonds de vente de gros, de demi-gros et de détail de certains produits importés de première nécessité, à Libreville et dans les capitales provinciales, sont fixés et bloqués pour une durée de six mois. Ces mêmes produits bénéficient, selon les cas, de l'exonération des droits et taxes à l'importation, à la condition que l'importateur soit détenteur d'un Agrément « Importateur Vie Chère », délivré par l'Administration. [[Arrêté n° 006 du 14.04.2020](#) portant assujettissement des produits alimentaires importés de première nécessité aux régimes de blocage et de liberté contrôlée des prix.]

En application de la loi de 1998 fixant le régime de la concurrence au Gabon, la vente des gants, qui ne peut être faite qu'en pharmacie, est soumise au blocage des prix, sans distinction de marques ni de taille [[Arrêté n° 0091 du 21.04.2020](#) portant blocage des prix des gants utilisés dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19 en République Gabonaise.]

MADAGASCAR

FISCALITE

Le paiement de l'acompte bimestriel de l'impôt sur les revenus (IR) est suspendu, et les obligations de déclaration et de paiement de l'IR, de la TVA et de l'IRSA sont reportés au 15 août 2020 pour les entreprises du secteur du tourisme et les entreprises de zones franches industrielles. Les autres secteurs d'activité doivent respecter leurs

obligations de déclarations et de paiements définies par le Code général des impôts. Quant aux redevables soumis à l'impôt synthétique, ils ont jusqu'au 15 août 2020 pour déclarer et payer ledit impôt. [[Communiqué du 19.06.2020](#) sur les mesures de soutien du Gouvernement aux entreprises face à l'état d'urgence sanitaire].

MAROC

TOURISME

En raison des mesures prises au niveau national ou à l'étranger pour faire face à la propagation de la pandémie du coronavirus, les professionnels du tourisme et les voyageurs qui n'ont pu honorer leurs contrats, peuvent, si la réalisation dudit contrat était prévue du premier mars 2020 à la date de la levée de l'état d'urgence sanitaire, substituer les remboursements dus à leurs clients par des avoirs sous forme d'une proposition de prestation identique ou équivalente et ce, sans majoration de prix. Cet avoir est valable 15 mois. [[Dahir n° 1-20-63 du 28.05.2020](#) portant promulgation de la loi n° 30-20 édictant des mesures particulières relatives aux contrats de voyage et de séjour touristiques et aux contrats de transport aérien de passagers]

TUNISIE

DOMAINE MARITIME

Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime sont, sous certaines conditions, prorogées d'un an à compter de la date de leur expiration. [[Décret n° 2020-374 du 23.06.2020](#) portant prorogation provisoire et exceptionnel de la durée des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime pour atténuer les répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 »]

CMS Francis Lefebvre Avocats
2 rue Ancelle
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

T +33 1 47 38 55 00

CMS Francis Lefebvre Avocats, entité opérant sous la forme d'une société d'exercice libéral à forme anonyme (S.E.L.A.F.A.), est membre du groupement européen d'intérêt économique CMS Legal Services EEIG (CMS EEIG), qui coordonne un ensemble de cabinets d'avocats indépendants. CMS EEIG n'assure aucun service auprès de la clientèle. Seuls les cabinets d'avocats membres offrent des prestations de services dans leurs ressorts géographiques respectifs. CMS EEIG et chacun des cabinets d'avocats qui en est membre, sont des entités juridiques distinctes dont aucune n'a autorité pour engager les autres. CMS EEIG et chacun des cabinets d'avocats membres sont responsables de leurs propres actes ou manquements et non de ceux des autres membres du groupement. L'utilisation de la marque «CMS » et du terme « cabinet » désigne certains ou la totalité des cabinets d'avocats membres, ou encore leurs bureaux. Consulter le site Internet cms.law/fl pour obtenir des informations complémentaires.

Implantations CMS : Aberdeen, Alger, Amsterdam, Anvers, Barcelone, Belgrade, Berlin, Bogota, Bratislava, Bristol, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Casablanca, Cologne, Dubaï, Düsseldorf, Édimbourg, Francfort, Funchal, Genève, Glasgow, Hambourg, Hong Kong, Istanbul, Johannesburg, Kiev, Leipzig, Lima, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Luanda, Luxembourg, Lyon, Madrid, Manchester, Mexico, Milan, Mombasa, Monaco, Moscou, Munich, Muscat, Nairobi, Paris, Pékin, Podgorica, Poznań, Prague, Reading, Rio de Janeiro, Riyad, Rome, Santiago du Chili, Sarajevo, Séville, Shanghai, Sheffield, Singapour, Skopje, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Tirana, Utrecht, Varsovie, Vienne, Zagreb et Zurich.

cms.law/fl